



Direction de la Citoyenneté  
et de la Cohésion Sociale

E4

## Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

### Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projet "Transitions"

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la volonté municipale d'encourager l'émergence de dynamiques solidaires et citoyennes pour développer des projets concernant la transition écologique, l'inclusion handicap et l'égalité femme-homme,

Considérant le levier que peut constituer la mobilisation citoyenne en faveur d'actions qui concourent à cette transition,

Considérant le rôle du mouvement associatif en faveur de cette mobilisation citoyenne, la ville a mis en place un appel à projet doté d'un fond financier pour soutenir le financement d'actions novatrices dans ces domaines,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : autorise le Maire à octroyer les subventions suivantes aux associations ayant déposé un projet dans le cadre de l'appel à projet 2022 « Transitions » :

ASSOCIATIONS	TITRE DU PROJET	THÉMATIQUES	SUBVENTION TRANSITION ATTRIBUÉE
Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF)	<b>Accès aux droits : un enjeu prioritaire pour les personnes en situation de handicap</b>	Inclusion Handicap	2 000 €
Vergers Urbains	<b>Favoriser la sensibilisation à la transition écologique à l'Agrocité de Gennevilliers</b>	Transition écologique	7 300 €
Association Inspiration Pleine Conscience	<b>DATAVIZ CHALLENGE : Transition, Datavisualisation &amp; Méditation</b>	Transition écologique	1 800 €
Association Gymnastique Rythmique	<b>Accompagner les femmes suite à un accouchement pour les encourager à pratiquer ou à reprendre une activité physique « rapidement »</b>	Egalité Femmes-Hommes	1 000 €
Art Libre	<b>Du sport pour toutes</b>	Egalité Femmes-Hommes	2 000 €
ATMF	<b>Accès aux droits : un enjeu prioritaire pour les femmes primo arrivantes et immigrées</b>	Egalité Femmes-Hommes	1 500 €
Be yourself	<b>Les 830</b>	Egalité Femmes-Hommes	4 400 €
	<b>Subventions Totales AAP TRANSITIONS 2022</b>		<b>20 000 €</b>

Article 2 : Dit que les dites subventions seront imputées au chapitre 11, nature 6574 du budget 2022 de la ville.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état  
le 7/10/2022  
Affiché le 10/10/2022  
Exécutoire le 10/10/2022

Le Maire  
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le  
Le 6 octobre 2022